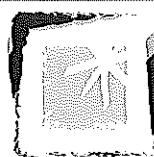


N° DEL/2025-106



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 8 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 décembre, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 2 décembre 2025

PRESENTS (28)

Délégués titulaires (28) : M. FERRÉ Charles, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BARDOT Claude, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTÉ Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, M. GONCALVES Jean-François, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. POP Ion Octavian, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, Mme VITRAC Maryse.

Délégués suppléants : /

ABSENTS EXCUSES

Mme AUDEGUIL Agnès, Mme AUDUREAU Agnès, Mme BOUILLON Ludivine, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, Mme RIVET Murielle, M. ZANETTI Fernand.

Pouvoirs (7) :

Mme AUDEGUIL Agnès a donné procuration à M. BACHELLERIE Jean-Louis,
Mme AUDUREAU Agnès a donné procuration à Mme COURTEIX Nadine,
Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,
Mme DUBOUCHAUD Patricia a donné procuration à Mme PEYRAT Denise,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. TAGUET Jean-Marie,
Mme RIVET Murielle a donné procuration à M. DATIN Yves,
M. ZANETTI Fernand a donné procuration à M. BRETTÉ Gérard.

Secrétaire de séance : Mme VITRAC Maryse.

Objet : Mise à disposition de l'Ouvrage Théâtral Permanent à la commune de Lapleau

Vu l'avis de la Commission des finances réunie le 25 novembre 2025,

M. le Président propose au Conseil de se prononcer sur le maintien des tarifs du loyer mensuel demandé à la commune de Lapleau pour sa cantine scolaire pour l'année 2026 soit 507 euros hors taxes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Validé** la proposition de M. le Président et le maintien du loyer mensuel de mise à disposition de l'Ouvrage Théâtral Permanent pour la cantine scolaire de Lapleau à 507 € HT ;
- **Autorise** M. le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

POUR : 35

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 9 décembre 2025**

Le Président,



Charles FERRÉ



Carrefour de
l'Epinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26